

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE DE THiant
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 30 juin 2026

Date de la convocation : 26 juin 2026
Date de l'affichage : 26 juin 2026

Nombre de conseillers	En exercice :	23
	Présents :	20
	Votants :	23 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THiant, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Madame Virginie LARIVE, Monsieur Frédéric MASCLET, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Madame Annie COLEAU, Monsieur Sébastien FRANCOIS arrivé à 18h45 avant le vote de la délibération n°2, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Monsieur Dimitri DESSAINT, Monsieur Philippe WAELEKENS, Madame Lucie LUCI, Madame Emilie VANDEVOORDE

Excusés : Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel HARBONNIER
Madame Emilie LEBRUN, donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Monsieur Alain DUPONT, départ à 19h15 avant le vote de la délibération n°4, donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SOURISSE

1- Objet : Désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord

Rapporteur : Jimmy LAURENT

Rapport de présentation

En adhérant à l'Agence iNord (agence juridique et d'ingénierie du département du Nord), 3 types d'ingénierie sont à notre service : accompagnement du quotidien sur les aspects juridique, technique et financier de nos projets.

La ville de Thiant a fait le choix de cette adhésion par délibération 2021-12-07-D06 en date du 08 mars 2019

Suite aux élections municipales de 2026, les statuts de l'agence prévoient la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chaque collectivité.

L'adhésion pour l'année 2026 est de 611,94 euros (2 914 habitants x 0,21 cts).

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

Vu la délibération numéro 2021-12-07-D06 en date du 16 décembre 2021 par laquelle la commune a adhéré à iNord.

Vu les statuts de l'agence, notamment ses articles 5 et 10, qui prévoient que les communes et les EPCI sont représentés à l'agence par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Considérant que, à la suite du renouvellement général du conseil municipal, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la commune pour siéger à l'agence,

Après appel à candidature,

Est candidat :

- Représentant titulaire : Madame Nathalie SOURISSE
- Représentant suppléant : Monsieur Jimmy LAURENT

Il est proposé au conseil municipal :

- De désigner Madame Nathalie SOURISSE comme représentant titulaire à l'Agence iNord, et Monsieur Jimmy LAURENT comme son représentant suppléant.
- Charge le maire de mettre en œuvre cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
par 23 voix pour dont 3 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

DESIGNE Comme représentants titulaire et suppléant :
Madame Nathalie SOURISSE
Monsieur Jimmy LAURENT

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Jimmy LAURENT

